Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAU
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 3

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_095-DE

FINANCES

DCC26-095

OBJET : COMMUNICATION DES ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BRETAGNE SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE POUR LA PERIODE 2019-2024

Monsieur Christian SORIEUX, Président, présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE

Pour rappel, Roche aux Fées Communauté a fait l'objet en 2024 d'un contrôle de ses comptes et de sa gestion sur la période 2019-2024 par la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Le rapport d'observations définitives final (ROD) a été notifié le 2 septembre 2025. Ce dernier a été soumis au Conseil communautaire du 30 septembre 2025.

L'article L243-9 du code des juridictions financières pose l'obligation, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, de présenter, dans un rapport de suites, les actions entreprises à la suite des recommandations mais aussi de l'ensemble des observations de la chambre. Les suites mentionnées dans ce rapport doivent être appuyées des pièces justificatives appropriées, tendant à démontrer la réalité de ces actions.

2. SUITE DONNÉE AUX PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS FORMULEES PAR LA CRC

Le contrôle a porté sur 4 thématiques :

- l'analyse du territoire,
- les compétences,
- la gouvernance,
- la fiabilité des comptes et la situation financière de la collectivité.

Le rapport comprenait 1 recommandation et un certain nombre d'observations.

Les réponses apportées figurent dans l'annexe jointe. Comme vous le constaterez, la quasi-totalité a reçu/ ou est en cours de réponse.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_095-DE

Ceci étant exposé,

Vu le Code des juridictions financières, notamment son article L243-9 relatif à la présentation du rapport sur les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes (CRC),

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 septembre 2025 (DCC25-073) portant communication du rapport d'observations définitives de la CRC sur les comptes et la gestion de RAF Communauté pour la période 2019-2024,

Il vous est proposé :

- *De **prendre acte** du **rapport, ci-joint, synthétisant les actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Bretagne relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Roche aux Fées Communauté pour la période 2019-2024**.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Le conseil communautaire prend acte du rapport, synthétisant les actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Bretagne relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Roche aux Fées Communauté pour la période 2019-2024.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_095-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 21 septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT *(donne pouvoir à M Loïc GODET)*
ESSE	Mme Yvette SAULNIER *(donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT)*
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET, *(donne pouvoir à M Frédéric POTIN)* Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD, M Éric PINEAU
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Pascaline MARION *(donne pouvoir à M Yoann CADO)* Mme Graziella VALLÉE

PROPOSITION ACTEE PAR LE CONSEIL (35 présents / 4 pouvoirs)

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Le Secrétaire de séance,

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance